Une image contenant objet

Description générée automatiquement

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE,** Dinan, le 10 Septembre 2020 



Du nouveau dans Les Côtés d’Armor ! Elisa LESENFANTS a rejoint depuis le mois de Juillet le 1er réseau national d’optique à domicile, Les Opticiens Mobiles. 

**Dans un rayon de 30 kilomètres autour de Dinan**, elle se déplace sur rendez-vous chez des particuliers, dans les établissements médico-sociaux et en entreprises.

Les bénéfices pour le client sont multiples :

* **+ de confort :** Equipée d’un large choix de montures et de tout le matériel professionnel de prises de mesure, Elisa installe un espace vision complet sur le lieu de rendez-vous.
* **+ de sérénité :** L’Opticienne Mobile s’occupe de tout : du bilan visuel jusqu’à l’adaptation de l’équipement en passant par la prise en charge sécurité sociale et mutuelle.



* **+ de sécurité :** Elisa est la seule opticienne itinérant(e) de son secteur à être certifiée « NF Services aux personnes à domicile » par l’AFNOR.

Originaire de Dinan, Elisa LESENFANTS, opticienne diplômée d’ISO Nantes, a d’abord travaillé en magasin pendant 3 ans avant de s’installer à Dinan.

« C’est une approche résolument humaine qu’est celle du métier d’Opticien Mobile. » explique Elisa. Et d’ajouter « Nous sommes disponibles à 100% pour notre client, on s’occupe de tout et on prend le temps. Les personnes comptent sur nous pour retrouver un confort visuel. Nous apportons notre expertise et des conseils personnalisés en fonction des conditions de vie et des besoins de chacun. »

**L’intervention d’Elisa se déroule en 5 étapes :**

**1.** Prise de rendez-vous sur le site [www.lesopticiensmobiles.com](http://www.lesopticiensmobiles.com) ou par téléphone sur le numéro national au 04 82 90 49 82 (appel non surtaxé) ou directement auprès de l’Opticienne au 06 15 86 81 82 ;

**2.** Déplacement au choix de la personne avec l’ensemble du matériel professionnel ;

**3.**Vérification et contrôle systématique de la correction et adaptation si nécessaire[[1]](#footnote-0) ;

**4.** Conseil et accompagnement personnalisés : choix de la monture, choix des verres et prises de mesures ;

**5.** Livraison, ajustage de l’équipement et mise en situation par l’Opticien Mobile sur le lieu de vie.

« C’est confortable d’être chez soi. La formule est aussi bien appréciée par les familles et les personnes actives peu disponibles que les personnes âgées ou ne pouvant pas se déplacer » confirme Elisa LESENFANTS.

Une image contenant dessin

Description générée automatiquement

Dans ce contexte de crise sanitaire, **l’optique à domicile prend plus que jamais tout son sens.** Un service encore plus précieux dans le contexte actuel évitant les déplacements et les lieux collectifs accueillant du public. Elisa LESENFANTS dispose d’un kit de protection individuel complet (masques à usage unique, blouses, lunettes de protection, gel hydroalcoolique) pour assurer la sécurité des opticiens, des clients et de leur entourage.



***1er réseau national d'opticiens spécialisés pour intervenir sur les lieux de vie et de travail des personnes actives comme des personnes fragiles : à domicile, en établissements et services médico-sociaux et de santé, et en entreprise.*** Une image contenant objet

Description générée automatiquement

*Présents sur tout le territoire et acteurs de la prévention et de la coordination en santé visuelle, les professionnels de santé se déplacent sur rendez-vous avec tout le matériel nécessaire pour effectuer la prestation.*

*S’appuyant sur une charte éthique, ils offrent des services et des produits adaptés à tous avec des prix fixes et accessibles ainsi qu'une prise en charge tiers payant. Ils couvrent tous les besoins du porteur : lunettes correctrices, lunettes solaires, lunettes de protection et de sécurité, basse vision, assistants d’écoute et accessoires.*

*L’entreprise est certifiée NF « Services aux personnes à domicile » par l’Afnor et membre fondateur de la Silver Alliance.*

Contact presse : [communication@lesopticiensmobiles.com](mailto:communication@lesopticiensmobiles.com) – 04 82 90 49 82



1. *Dans le respect du décret n° 2016-1381 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d’exercice de la profession d’opticien-lunetier* [↑](#footnote-ref-0)